
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

CHANCELLERIE
-----○-----

DECRET N° 34 / 235

portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais .-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGO-
LAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINIS-
TRES,

GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE CONGOLAIS

✓/u la Constitution du 8 Juillet 1979 de la République Populaire
du Congo ;

✓/u le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Or-
dre du Mérite Congolais ;

✓/u le Décret 59/226 du 31 Octobre 1959, fixant les insignes de
l'Ordre du Mérite Congolais ;

✓/u le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des
droits de Chancellerie et des conditions de réglouent de ces droits ;

✓/u le Décret 59/228 du 31 Octobre 1959, portant création du con-
seil de l'Ordre du Mérite Congolais ;

✓/u le Décret 59/239 du 27 Novembre 1959, relatif à la remise des
insignes de l'Ordre du Mérite Congolais

Le Conseil des Ministres entendu .

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

AU GRADE DE COMMANDEUR :

- MM.- JAIME GAMA, Ministre des Affaires Etrangères
- L'AMIRAL SILVIA HORTA, Chef de la Maison Militaire de Monsieur
le Président de la République

AU GRADE D'OFFICIER :

- MM.- Le Lieutenant-Colonel TAVARES PIMENTEL, Chef de Cabinet du
Président de la République,
- PEDRO RIBEIRO MENEZES, Directeur Général Adjoint des Affaires
Politiques, Présidence de la République
- PAULO BARBOSA, Directeur du Protocole d'Etat
- JOSE ANTONIO FERNANDES, Consul Honoraire du Portugal
à B/Ville
- PEDRO VASCONCELLOS E CASTRO, Secrétaire du Protocole d'Etat
- LUIS FILIPE CASTRO MENDES, Assesseur des Relations Internationales,
Présidence de la République
- FERNANDO CASTRO BRANDÃO, Adjoint au Ministre des Affaires Etrangères.
- RAFAEL PIMENTEL GOMES FILIPE
Mme- MARIA HELENA CARVALHO DO SANTOS

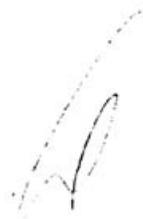
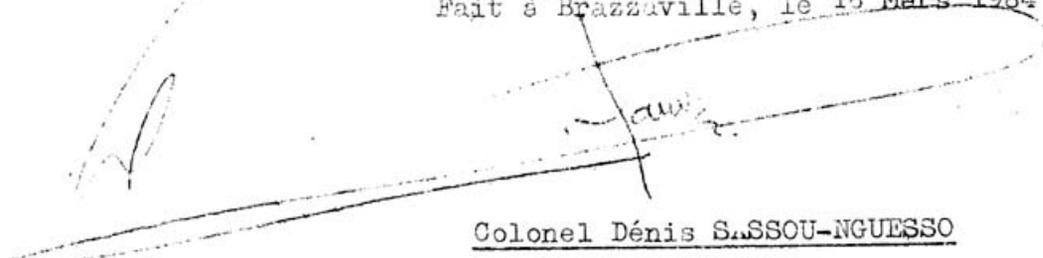
AU GRADE DE CHEVALIER :

- MM.- JOAO PREDRO ZANNATI, Secrétaire du Protocole d'Etat
- JOACHIM LETRIA, Porte Parole de Monsieur le Président de la République
Mme- ANA GOMES, Conseillère des Relations Internationales à la Présidence de la République
MM.- EDOUARDO FIDALGO, Conseiller aux Affaires Sociales à la Présidence de la République
- Le Commissaire MELO GOMES, Aide de Camp de Monsieur le Président de la République
- Le Major RUI FARIA DE BRANCAO, Officier de Sécurité
Mme- TERESA MAYER DE CARVALHO, Secrétaire du Protocole d'Etat
Mr.- JOSE VIEGAS CORRELA

ARTICLE 2.- Il ne sera pas fait application des dispositions contenues dans le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne les droits de Chancellerie .-

ARTICLE 3.- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera ./-

Fait à Brazzaville, le 16 Mars 1984



Colonel Denis SASSOU-NGUESSO